

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

- (1) **FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST**, société par actions simplifiée, dont le siège est à Courbevoie (92400), 2 place Samuel de Champlain, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 517975876, ci-après la « **FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST** », porte le projet d'implantation de onze (11) aérogénérateurs et un (2) poste de livraison sur la commune de AZE (53200), GENNES SUR GLAIZE (53200), BOUERE (53290) et SAINT DENIS D'ANJOU (53290) (le « **Projet** ») pour un coût estimé à 33 000 000 € ;
- (2) A la date des présentes, CENT POUR CENT (100%) du capital social de la FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST (la « **Quote-Part** ») est détenue par la société ENGIE GREEN FRANCE, SAS au capital de 30.000.000 d'euros dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), 2 place Samuel de Champlain, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 478 826 753, ci-après « **ENGIE GREEN** » ;
- (3) ENGIE GREEN a repris les engagements de la société ERELIA Investissement émis dans le cadre de la demande ICPE déposée le 16 décembre 2011, complété le 21 décembre 2012 par la société FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST ;
- (4) Au 31 décembre 2015, ENGIE GREEN dispose de TRENTE NEUF MILLION TROIS CENT VINGT SIX MILLE CINQ CENT ONZE (39 326 511) euros de fonds propres, ci-après les « **Fonds Propres** ».

Monsieur Pierre PARVEX, Directeur Général Adjoint chargé du développement, dûment habilité à représenter la société ENGIE GREEN, atteste par la présente que :

ENGIE GREEN dispose des Fonds Propres permettant, pendant tout le temps où ENGIE GREEN sera actionnaire de FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST et sous réserve de la réalisation du Projet par FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST et des règles de gouvernance du Groupe ENGIE, de mettre à disposition au profit de FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST, les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet sous la forme d'une contribution au financement du Projet à hauteur de sa Quote-Part via :

- (i) un apport en fonds propres pour 20% du coût total du Projet au titre des fonds propres apportés par la FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST ; ou
- (ii) un apport en fonds propres égal à 100% du coût total du Projet si absence de financement par un emprunt bancaire ;

Fait à Courbevoie, le 1^{er} décembre 2016,

Monsieur Pierre PARVEX,
Directeur Général Adjoint chargé du développement

